Envoyé en préfecture le 28/10/2022
Reçu en préfecture le 28/10/2022
Publié le 28-10-2022
ID : 039-223900010-20221027-ARR_2022_1136-AR

jura.fr CONSEIL DÉPARTEMENTAL

HÔTEL DU DÉPARTEMENT
17 RUE ROUGET DE LISLE
39039 LONS-LE-SAUNIER
Cedex
Tél. 03 84 87 33 00
contact@jura.fr

ARRÊTÉ N° ARR_2022_1136_ART_RD 905_ PARCEY
Portant réglementation de la circulation
Sur une Route Départementale

Service : PPR - ROUTES - SDEE - ARD DOLE

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L3221-4 et L3221-5 ;

VU le code de la route et notamment les articles R411-8 et R411-21-1 ;

VU l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – première et huitième parties ;

VU l'arrêté en vigueur de délégation permanente de signature consentie à M. le Sous-directeur Exploitation et Entretien du Conseil départemental du Jura ;

VU la demande de ALIOS INGENIERIE 10, Rue du Paquier 21600 LONGVIC, en date du 17/10/ 2022 ;

CONSIDÉRANT que, pour des raisons de sécurité des usagers et du personnel de l'entreprise, il convient de réglementer la circulation sur le pont de la RD 905 sur la Loue pendant les investigations géotechniques concernant cet ouvrage - territoire de la Commune de PARCEY,

Envoyé en préfecture le 28/10/2022
Reçu en préfecture le 28/10/2022
Publié le 28-10-2022
ID : 039-223900010-20221027-ARR_2022_1136-AR

ARRÊTE

ARTICLE 1 La circulation sur la **RD 905** sera réglementée de la façon suivante :

Période	**du lundi 7 novembre au jeudi 10 novembre 2022 inclus.**
Localisation	**Pont sur la Loue (PR 16+0927)**
Restrictions	**Alternat par feux tricolores de 7h30 à 19h, remplacé aux heures de pointe par un alternat manuel par piquets K10.**

ARTICLE 2 La signalisation réglementaire sera mise en place et maintenue par les soins de l'Agence Routière Départementale de DOLE.

ARTICLE 3 Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 Mme la Directrice Générale des Services du Département et M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site Internet du Département https:/www.jura.fr/, dont ampliation sera adressée à Mme le Maire de PARCEY, M. le Général de corps d'armée Gouverneur Militaire de Metz, Mme la Directrice de l'UT 39 du Conseil Régional BFC, M. le Directeur du SDIS, M. le Directeur du SMUR 25, l'Organisation des Transports Routiers Européens (OTRE) de Bourgogne et de Franche-Comté, la Fédération Nationale des Transports Routiers de Franche-Comté et la Fédération Nationale des Transports de Voyageurs de Franche-Comté.

ARTICLE 5 Le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification de ses données personnelles auprès de l'Agence Routière Départementale de DOLE.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Besançon, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Signature de l'arrêté

Envoyé en préfecture le 28/10/2022
Reçu en préfecture le 28/10/2022
Publié le 28-10-2022
ID : 039-223900010-20221027-ARR_2022_1136-AR

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé des transports

Demande d'arrêté de police de la circulat

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers

cerfa N°14024*01

Le demandeur

Particulier ☐ Service public ☐ Maître d'œuvre ou conducteur d'opération ☐ Entreprise ☒

Nom : GEORGET Prénom : Henri-Pierre
Dénomination : ALIOS INGENIERIE 21 Représenté par :
Adresse Numéro : 10 Extension : Nom de la voie : rue du Paquier
Code postal 21600 Localité : LONGVIC Pays : France
Téléphone 0 3 8 0 4 3 1 0 9 8 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : alios-ingenierie-stapollinaire-d@demat.sogelink.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal Localité : Pays :
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel :

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°

Hors agglomération ☒ En agglomération ☐

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + ☐ Point de Repère (PR) routier de fin d'application : + ☐
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : D905 - RTE NATIONALE
Code postal 39100 Localité : PARCEY

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui ☐ Non ☐ Si oui indiquer la référence :
Description des travaux :
Etude géotechnique

N° de chantier délivré par la Collectivité [0] :

Date prévue de début des travaux : 07 11 2022 Durée des travaux (en jours calendaires) : 3

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 3 Date de début de réglementation 09 11 2022
Restriction sur section courante ☐ Restriction sur bretelles ☐
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation ☐ Sens des Points de Repères (PR) croissants ☐
Sens des Points de Repères (PR) décroissants ☒ Fermeture à la circulation ☐
Basculement de circulation sur chaussée opposée ☐
Circulation alternée : Par feux tricolores ☒ Manuellement ☐
Restriction de chaussée :
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) ☐ Empiètement sur chaussée ☐ largeur de voie maintenue
Suppression de voie ☐ nombre de voie(s) supprimée(s)

[0] N° délivré par la Collectivité lorsque vous avez déclaré votre intention de réaliser des travaux. Exemple : N° Lyvia pour Lyon Métropole

Envoyé en préfecture le 28/10/2022
Reçu en préfecture le 28/10/2022
Publié le 28-10-2022
ID : 039-223900010-20221027-ARR_2022_1136-AR

Interdiction de :

Circuler	Stationner	Dépasser
Véhicules légers ☐	véhicules légers ☐	véhicules légers ☐
poids lourds ☐	poids lourds ☐	poids lourds ☐

Vitesse limitée à : ___ km/h

Itinéraire de déviation *(à préciser par sens)* :

.....

.....

.....

.....

Autres prescriptions :

.....

.....

.....

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur ☒ Une entreprise spécialité ☐

Nom : ..... Prénom : .....

Dénomination : ..... Représenté par : .....

Adresse Numéro : ..... Extension : ..... Nom de la voie : .....

.....

Code postal _____ Localité : ..... Pays : .....

Téléphone _____ Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _____

Courriel :

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers ☐

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000ème ☐ Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500ème ☐ Schéma de signalisation ☐

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000ème ☐

J'atteste de l'exactitude des informations fournies ☒

Fait à : LONGVIC Le : 17 10 2022

Nom : GEORGET Prénom : Henri-Pierre Qualité : .....

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire.

Signature certifiée Sogelink

Envoyé en préfecture le 28/10/2022
Reçu en préfecture le 28/10/2022
Publié le 28-10-2022
ID : 039-223900010-20221027-ARR_2022_1136-AR

(47.015573 5.494119);(47.015559 5.495160);(47.014469 5.495063);(47.014491 5.494119);(47.015573 5.494119);